

Canal de Donzère-Mondragon

LEGENDE

Zonage réglementaire

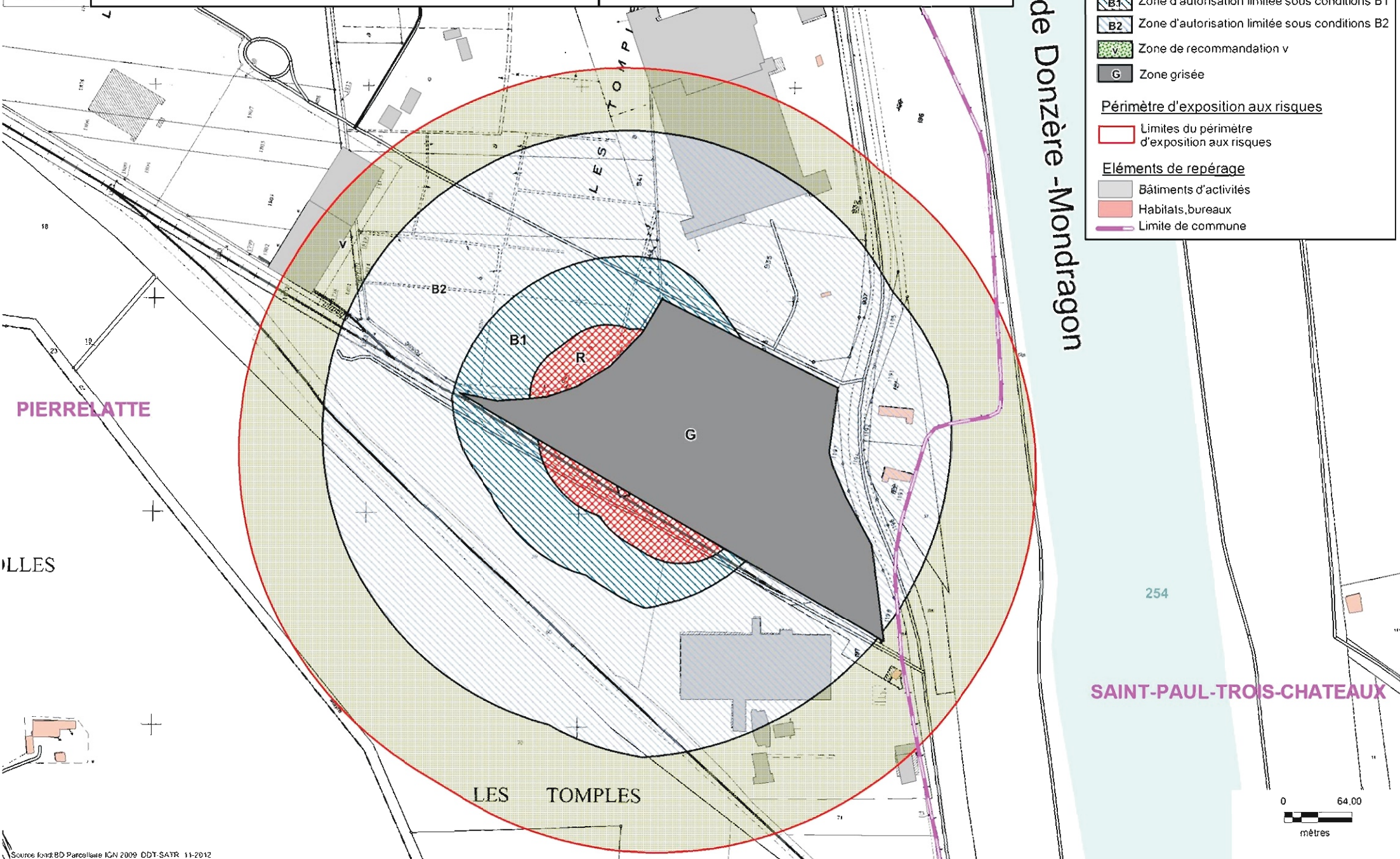
-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r
-  Zone d'autorisation limitée sous conditions B1
-  Zone d'autorisation limitée sous conditions B2
-  Zone de recommandation v
-  Zone grisée

Périmètre d'exposition aux risques

-  Limites du périmètre d'exposition aux risques

Éléments de repérage

-  Bâtiments d'activités
-  Habitats, bureaux
-  Limite de commune



PIERRELATTE

OLLES

LES TOMPLES

254

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

0 64,00
mètres